Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251128-25_11_12-DE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°25-11-24

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre novembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Jean-Baptiste CHEVE, Bruno DELAUNAY, Nicolas KLUTCHNIKOFF, Gérard JOLY, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean BOUTIN, François SALES, Corine ORHANT, Jean-Michel LAFOND, Magalie PETEL, Hervé LE CAM, Marylène LETORT, Gilles GAUTIER, Vincent SAULNIER, Sylvie LERUSSARD, Jean-Patrick DESGUERETS, Jean-René HOUSSIN, Patrick ROULLE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Ronan MICHEL (pouvoir à Gérard JOLY), Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Olivier ATHANASE (pouvoir à Patrick ROULLE)

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

25-11-12. VIE ASSOCIATIVE_ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'AFM-TÉLÉTHON

L'association AFM-TÉLÉTHON organise sur la commune de Bruz, via son antenne d'Ille-et Vilaine, des actions au mois de décembre de chaque année en vue de récolter des fonds pour faire avancer la recherche médicale et aider les malades.

Ces actions se déroulent le même week-end que le Marché de Noël de la Ville et dans un périmètre assez proche pour pouvoir bénéficier d'un public conséquent.

Dans le cadre de cette action, la Ville souhaite affirmer son soutien à la délégation départementale de l'AFM-TÉLÉTHON en lui attribuant une subvention de 500 €.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251128-25_11_12-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association AFM- TÉLÉTHON ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme

Délibération certifiée exécutoire

Pour le Maire et par délégation

Hervé-Pierre MALTRUD

Directeur Général des Services



Délibération publiée le : 28/11/2025

Délibération transmise le : 28/11/2025